



Doc. 15891
23 janvier 2024

Garantir la liberté des médias et la sécurité des journalistes: une obligation des États membres

Amendement¹ n° 3

M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée rappelle sa Résolution 2317 (2020) du 28 janvier 2020 intitulée «Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe» et réitère son appel à la libération sans délai de Julian Assange.»

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
GAVAN Paul, Irlande, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
SUKIČ Nataša, Slovénie, GUE

1. 2024 - Première partie de session

